



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PONT-ROUGE**

6 février 2023

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le lundi 6 février 2023 à 19h00, à laquelle sont présents : Mme Lina Moisan, Mme Nathalie Richard, M. Michel Brière, M. Mathieu Bisson, M. Guy Côté, M. François Bouchard formant quorum sous la présidence du maire, M. Mario Dupont.

Sont aussi présents le directeur général M. Pierre Gignac et la greffière Mme Esther Godin.

Membre(s) absent(s) : Aucun.

Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ouvre la séance et il invite les élus à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

1 Ouverture de la séance

2 Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 janvier 2023

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023

4. Conseil municipal

4.1 Rapport du maire et des élus

4.2 Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance

5 Questions du public - 1^{ère} période

6. Ressources humaines

6.1 Signature de la convention collective des pompiers et pompières - SCFP 7134

6.2 Nomination de Mme Amélie Rousseau au poste de coordonnatrice aux

031-02-2023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

ressources humaines et adjointe à la direction générale

6.3 Modification de la grille salariale des employés du camp de jour

7. Service juridique et greffe

7.1 Approbation d'une demande d'aide financière présentée en application de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprise (9463-2080 Québec inc.)

7.2 Approbation d'une demande d'aide financière présentée en application de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprise (Immeuble CGM)

7.3 Adoption de la Politique environnementale

7.4 Adoption de la Politique d'incitation à l'achat de certains produits d'hygiène durables

7.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 575-2023 relatif à la distribution de certains articles à usage unique

7.6 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 576-2023 relatif à la distribution d'imprimés publicitaires

7.7 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 577-2023 relatif à la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail et les restaurants

7.8 Autorisation de signature d'une entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour installation des feux rectangulaires à clignotement rapide à l'intersection des rues Dupont et Charles-Julien

7.9 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement numéro 568.1-2023

7.10 Inscriptions et remboursement de dépenses pour la participation des élus aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec

8. Service de la sécurité publique

8.1 Aucun

9. Service de l'urbanisme

9.1 Demandes de dérogation mineure aux 89, 93, 113 et 117, rue des Spirées (lots 5 838 898, 5 853 616, 5 853 621 et 5 853 622)

a) Présentation

b) Consultation

c) Décision

9.2 Demandes de dérogation mineure aux 337 et 341, rang Terrebonne (lots 4 010 168 et 4 010 169)

a) Présentation

b) Consultation

c) Décision

9.3 Demande de dérogation mineure au 81, rue Poulin (lot 6 520 934)

a) Présentation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

b) Consultation

c) Décision

9.4 Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour un immeuble sis sur la route Grand-Capsa (lots 3 826 382 et 3 976 062)

9.5 Autorisation de procéder à la mise en vente et de conclure une promesse d'achat du lot 6 511 780 sis au 499, rue du Rosier

10. Service de l'ingénierie

10.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 578-2023 relatif à l'utilisation de l'eau potable

10.2 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour le marquage des routes et des stationnements

10.3 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour l'achat de sel de déglacage

10.4 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour l'achat d'un équipement lourd affecté au déneigement et de ses équipements à neige

10.5 Autorisation de signature des demandes de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

10.6 Entente de contribution dans le cadre du Fonds pour le transport actif (FTA) pour la construction d'un corridor multifonctionnel au centre-ville de Pont-Rouge

10.7 Réception des travaux avec réserve pour le contrat VPR-2022 - Pavage de voies publiques à Pont-Rouge

11. Service des loisirs, sport, culture, vie communautaire et gestion des immeubles

11.1 Adoption de la Politique nouveau-nés

11.2 Versement de la subvention à la Corporation des lieux historiques de Pont-Rouge pour l'année 2023 (31 017 \$)

11.3 Versement de la subvention à la Maison des jeunes de Pont-Rouge pour l'année 2023 (27 618 \$)

11.4 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat d'entretien ménager pour le poste de la Sûreté du Québec

12. Service des finances, approvisionnement et trésorerie

12.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 574-2023 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 195 000 \$

12.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 543.2-2023 modifiant le règlement 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

12.3 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs approuvée conformément au règlement 543-2019

12.4 Liste des comptes à approuver (1 517 673,44 \$)



No de résolution
ou annotation

13. Questions du public - 2^e période

14. Clôture de la séance

ADOPTÉE.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

032-02-2023

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 janvier 2023

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a reçu copie du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée et en confirme l'exactitude;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS BOUCHARD
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 janvier 2023 soit adopté tel que rédigé;

QUE le maire, M. Mario Dupont, et la greffière, Mme Esther Godin, soient autorisés à signer le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE.

033-02-2023

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a reçu copie du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée et en confirme l'exactitude;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL BRIÈRE
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023 soit adopté tel que rédigé;

QUE le maire, M. Mario Dupont, et la greffière, Mme Esther Godin, soient autorisés à signer le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE.

4. CONSEIL MUNICIPAL

4.1 Rapport du maire et des élus

Les élus font un bref retour sur certains de leurs dossiers.

4.2 Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

Les élus procèdent au suivi des questions et dossiers de la dernière séance.

5. QUESTIONS DU PUBLIC - 1^{ÈRE} PÉRIODE

Les élus et le directeur général apportent des réponses aux interrogations soulevées par les personnes présentes dans l'assistance.

6. RESSOURCES HUMAINES

034-02-2023

6.1 Signature de la convention collective des pompiers et pompières - SCFP 7134

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des pompiers et pompières, SCFP 7134, était échue depuis le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur et la partie syndicale en sont venus à une entente pour le renouvellement de la convention collective qui aura une durée de cinq ans, débutant le 1er juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2026;

SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS BOUCHARD

APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise le maire, M. Mario Dupont, ainsi que le directeur général, M. Pierre Gignac, à signer la nouvelle convention collective des pompiers et pompières, le tout conformément au document soumis et daté du 20 janvier 2023 pour en faire partie intégrante comme si ici au long reproduit.

ADOPTÉE

035-02-2023

6.2 Nomination de Mme Amélie Rousseau au poste de coordonnatrice aux ressources humaines et adjointe à la direction générale

CONSIDÉRANT QUE Mme Amélie Rousseau occupe présentement le poste d'adjointe à la direction générale pour la Ville de Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT QU'avec le développement de la ville, une évolution du poste est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'un poste de coordonnatrice aux ressources humaines et adjointe à la direction générale correspond mieux aux besoins de l'organisation;

SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON

APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal abolisse le poste d'adjointe à la direction générale;

QUE le conseil municipal autorise la création du poste de coordonnatrice aux ressources humaines et adjointe à la direction générale;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, après réévaluation, nomme Mme Amélie Rousseau à titre de coordonnatrice aux ressources humaines et adjointe à la direction générale, selon les conditions de travail des cadres intermédiaires, à l'échelon salarial préalablement convenu avec la direction générale;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la nomination de Mme Amélie Rousseau à compter du 7 février 2023.

ADOPTÉE



N° de résolution
036-02-2023
ou annotation

6.3 Modification de la grille salariale des employés du camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge offrira un camp de jour à l'été 2023 qui prévoit accueillir plus de 300 enfants;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du marché de l'emploi ont changé de façon importante depuis deux ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite combler une trentaine de postes pour offrir un camp de jour de qualité;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS BOUCHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte la nouvelle grille salariale des employés du camp de jour telle que fournie en annexe.

QUE ladite grille salariale fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir comme si ici au long reproduit;

ADOPTÉE.

7. SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE

7.1 Approbation d'une demande d'aide financière présentée en application de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprise (9463-2080 Québec inc.)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a adopté une Politique d'aide aux exploitants d'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de 9463-2080 Québec inc. ont dûment pris connaissance de la Politique, notamment des conditions et engagements y étant identifiés;

CONSIDÉRANT QUE 9463-2080 Québec inc. a présenté une demande d'aide financière conforme à la Ville dans le cadre de l'application de la Politique susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux envisagés sont la construction d'une garderie en installation de cent places subventionnées;

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS BOUCHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge approuve la demande présentée par 9463-2080 Québec inc. datée du 20 décembre 2022;

QUE le conseil municipal prenne acte des engagements du Requérent et que toute aide soit conditionnelle au respect des engagements prévus à la demande ainsi qu'à la Politique d'aide aux exploitants d'entreprise;

QUE le conseil municipal accorde une aide financière au montant de 25 000 \$ à 9463-2080 Québec inc. payable conformément aux modalités prévues à la Politique;

QUE cette dépense soit autorisée et financée à même le budget.

ADOPTÉE.

037-02-2023



038-02-2023
N° de résolution
ou annotation

7.2 Approbation d'une demande d'aide financière présentée en application de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprise (Immeuble CGM)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a adopté une Politique d'aide aux exploitants d'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de Immeuble CGM ont dûment pris connaissance de la Politique, notamment des conditions et engagements y étant identifiés;

CONSIDÉRANT QUE Immeuble CGM a présenté une demande d'aide financière conforme à la Ville dans le cadre de l'application de la Politique susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux envisagés sont des améliorations locatives au restaurant Subway;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS BOUCHARD
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge approuve la demande présentée par Immeuble CGM datée du 19 janvier 2023;

QUE le conseil municipal prenne acte des engagements du Requéran et que toute aide soit conditionnelle au respect des engagements prévus à la demande ainsi qu'à la Politique d'aide aux exploitants d'entreprise;

QUE le conseil municipal accorde une aide financière au montant de 25 000 \$ à Immeuble CGM payable conformément aux modalités prévues à la Politique;

QUE cette dépense soit autorisée et financée à même le budget.

ADOPTÉE.

039-02-2023

7.3 Adoption de la Politique environnementale

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, RLRQ c. C-47.1, prévoit qu'une municipalité locale a compétence en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire assurer un milieu de vie de qualité à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère essentiel de prendre les mesures nécessaires afin de permettre aux futures génération d'avoir espoir et confiance en leur avenir;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs mesures s'imposent afin d'assurer la pérennité de notre environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal propose mettre à jours les objectifs à atteindre en matière d'environnement et qu'il propose des solutions qui auront un impact rapidement sur la communauté;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS BOUCHARD
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal adopte la Politique environnementale de la Ville de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

Pont-Rouge;

QUE la présente Politique entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE.

040-02-2023

7.4 Adoption de la Politique d'incitation à l'achat de certains produits d'hygiène durables

CONSIDÉRANT l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, RLRQ c. C-47.1 (ci-après « Loi ») lequel prévoit qu'une municipalité locale a compétence en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Pont-Rouge désire favoriser la mise en place d'habitudes de consommation contribuant à protéger l'environnement pour les futures générations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager la réduction à la source d'articles à usage unique et par conséquent diminuer les besoins de la ville en élimination de déchets domestiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le conseil municipal établisse une politique afin de déterminer l'aide pouvant être accordée ainsi que les modalités de présentation d'une telle demande pour l'achat de certains produits durables;

SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD

APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte la Politique d'incitation à l'achat de certains produits d'hygiène durables.

ADOPTÉE.

7.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 575-2023 relatif à la distribution de certains articles à usage unique

Je, soussigné, M. Mario Dupont, maire, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 575-2023 relatif à la distribution de certains articles à usage unique. Suivant ledit avis de motion, M. Mario Dupont procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

Maire

7.6 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 576-2023 relatif à la distribution d'imprimés publicitaires

Je, soussigné, M. Mario Dupont, maire, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 576-2023 relatif à la distribution d'imprimés publicitaires. Suivant ledit avis de motion, M. Mario Dupont procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

Maire

7.7 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 577-2023 relatif à la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail et les restaurants

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge



No de résolution
ou annotation

Je, soussigné, M. Mario Dupont, maire, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 577-2023 relatif à la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail et les restaurants. Suivant ledit avis de motion, M. Mario Dupont procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

Maire

041-02-2023

7.8 Autorisation de signature d'une entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour installation des feux rectangulaires à clignotement rapide à l'intersection des rues Dupont et Charles-Julien

CONSIDÉRANT la résolution 367-12-2022 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil le 5 décembre 2022 demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de défrayer les coûts pour l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide à l'intersection des rues Dupont et Charles-Julien à Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT la confirmation écrite du MTMD datée du 31 janvier 2023 à l'effet qu'il procédera prochainement à l'installation des feux rectangulaires à clignotement rapide à l'intersection des rues Dupont et Charles-Julien;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite signer un protocole d'entente avec le MTMD en lien avec les coûts pour l'installation desdits feux à cette intersection;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici au long reproduit;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise le maire, M. Mario Dupont, et la greffière, Mme Esther Godin, à signer une entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'installation des feux rectangulaires à clignotement rapide à l'intersection des rues Dupont et Charles-Julien.

ADOPTÉE.

7.9 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement numéro 568.1-2023

La greffière, Me Esther Godin, dépose au conseil le certificat du registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire dans le cadre de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui a eu lieu le 1^{er} février 2023 pour le Règlement numéro 568.1-2023 modifiant le règlement numéro 568-2022 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 089 391 \$, le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*.

042-02-2023

7.10 Inscriptions et remboursement de dépenses pour la participation des élus aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise l'inscription de M.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

Mario Dupont, maire, et M. Guy Côté, conseiller, aux assises annuelles de l'Union des municipalité du Québec;

QUE le conseil municipal autorise le remboursement des dépenses reliées à la participation à cet événement, effectuées pour le compte de la Ville.

ADOPTÉE.

8. **SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet.

9. **SERVICE DE L'URBANISME**

9.1 **Demandes de dérogation mineure aux 89, 93, 113 et 117, rue des Spirées (lots 5 838 898, 5 853 616, 5 853 621 et 5 853 622)**

CONSIDÉRANT QU'en date du 30 novembre 2022, Construction Pagé inc. a déposé des demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes visent à obtenir l'autorisation du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge afin de rendre réputé conforme l'implantation de quatre habitations unifamiliales jumelées situées à une distance variant de 3,45 à 3,49 mètres de la ligne de lot latérale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2.2 du Règlement de zonage numéro 496-2015 indique que la marge de recul latérale minimale, déterminée dans la grille des spécifications (zone Ra-69), pour une habitation unifamiliale jumelée est de 3,6 mètres;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption de la présente résolution il y a eu consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 24 janvier 2023;

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise les dérogations mineures sur les lots connus et désignés sous les numéros 5 838 898, 5 853 616, 5 853 621 et 5 853 622, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 89, 93, 113 et 117, rue des Spirées, à Pont-Rouge, afin de rendre réputé conforme l'implantation de quatre habitations unifamiliales jumelées situées à une distance variant de 3,45 à 3,49 mètres de la ligne de lot latérale, le tout tel que demandé et soumis au conseil municipal.

ADOPTÉE.

9.2 **Demandes de dérogation mineure aux 337 et 341, rang Terrebonne (lots 4 010 168 et 4 010 169)**

CONSIDÉRANT QU'en date du 3 janvier 2023, M. Sylvain Richard a déposé des demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes visent à obtenir l'autorisation du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge afin d'effectuer une opération cadastrale sur le lot 4 010 168 (superficie de 1 500 mètres carrés, profondeur moyenne de 40 mètres) ainsi que sur le lot 4 010 169 (superficie de 2 505,5 mètres carrés,

043-02-2023

044-02-2023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

profondeur moyenne de 44,26 mètres);

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2.1 du Règlement de lotissement numéro 497-2015 indique qu'un lot partiellement desservi à l'intérieur des affectations agricoles dynamiques doit avoir une superficie minimale de 3 000 mètres carrés ainsi qu'une profondeur minimale de 50 mètres;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption de la présente résolution il y a eu consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 24 janvier 2023;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise les dérogations mineures sur les lots connus et désignés sous les numéros 4 010 168 et 4 010 169, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 337 et 341, rang Terrebonne, à Pont-Rouge, afin d'effectuer une opération cadastrale sur le lot 4 010 168 (superficie de 1 500 mètres carrés, profondeur moyenne de 40 mètres) ainsi que sur le lot 4 010 169 (superficie de 2 505,5 mètres carrés, profondeur moyenne de 44,26 mètres), le tout tel que demandé et soumis au conseil municipal.

ADOPTÉE.

045-02-2023

9.3 Demande de dérogation mineure au 81, rue Poulin (lot 6 520 934)

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 janvier 2023, M. Francis Hélie a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à obtenir l'autorisation du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une longueur de 18 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.2.7, paragraphe 3, du Règlement de zonage numéro 496-2015 indique, pour ce type bâtiment (H4), une longueur maximale de 4,9 mètres;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption de la présente résolution il y a eu consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable mais sous conditions du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 24 janvier 2023;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS BOUCHARD
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la dérogation mineure sur le lot connu et désigné sous le numéro 6 520 934, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 81, rue Poulin, à Pont-Rouge, pour la construction d'un bâtiment accessoire d'une longueur de 18 mètres, et ce, conditionnellement aux exigences ci-après décrites;

QUE la présente résolution et autorisation soit conditionnelle à ce que le

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge



No de résolution
ou annotation

propriétaire ajoute une clôture de couleur noire d'une hauteur de 2 mètres, munie de lattes d'intimité également de couleur noire, entre les lots 6 417 095 (lot adjacent) et 6 520 934 (lot du demandeur). De plus, le demandeur devra poursuivre l'installation de ladite clôture entre les lots 6 372 073 (lot adjacent) et 6 372 072 (lot adjacent) toujours par rapport au lot du demandeur, soit le lot 6 520 934;

QUE la présente résolution et autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment accessoire projeté soit recouvert du même parement extérieur (couleur et type) utilisé au niveau du bâtiment principal.

ADOPTÉE.

046-02-2023

9.4 Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour un immeuble sis sur la route Grand-Capsa (lots 3 826 382 et 3 976 062)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (ci-après « LPTAA »), la Ville de Pont-Rouge doit faire une recommandation à l'égard de tout projet soumis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ »), en vue d'une utilisation autre qu'agricole d'un immeuble sis sur son territoire de même que le lotissement, l'aliénation, l'inclusion et l'exclusion d'un lot;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (ci-après « LPTAA »), la Ville de Pont-Rouge doit s'assurer qu'aucun autre espace compris dans le territoire de la ville et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire aux besoins de la demande;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa recommandation relativement à cette demande, la Ville de Pont-Rouge a notamment considéré les critères de l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de M. Paul-Marcel Bussièrès, conformément à la LPTAA, datée du 1^{er} décembre 2022 pour obtenir l'autorisation de la CPTAQ d'aliéner le lot 3 826 382;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 976 062, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur la route Grand-Capsa, à Pont-Rouge, souhaite l'aliénation du lot 3 826 382 en faveur du lot 3 976 062;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL BRIÈRE
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QU'aucun autre espace compris dans le territoire de la ville de Pont-Rouge et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire aux besoins de la demande;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'aliénation du lot 3 826 382 en faveur du lot 3 976 062, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur la route Grand-Capsa, à Pont-Rouge, et ce, aux fins spécifiées dans le formulaire de demande datée du 1^{er} décembre 2022, lequel est joint à la présente pour valoir comme si ici au long reproduit.

ADOPTÉE.

047-02-2023

9.5 Autorisation de procéder à la mise en vente et de conclure une promesse d'achat du lot 6 511 780 sis au 499, rue du Rosier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE dans l'optique d'une gestion saine et efficace de ses immeubles, la Ville de Pont-Rouge souhaite se départir du lot 6 511 780, du cadastre de Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 499, rue du Rosier;

CONSIDÉRANT QUE la vente dudit immeuble permettra l'établissement d'une nouvelle propriété en ajoutant une plus-value au rôle d'évaluation et limitera ainsi l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les budgets à venir;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici au long reproduit;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la vente du lot 6 511 780, du cadastre de Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 499, rue du Rosier de gré à gré;

QUE le conseil municipal autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à négocier les conditions de vente dudit immeuble;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge désaffecte de toute utilité publique l'immeuble identifié comme étant le lot 6 511 780, du cadastre de Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 499, rue du Rosier, permettant ainsi à la Ville de s'en départir;

QUE Me Esther Godin, directrice du service juridique et greffière, soit autorisée à signer toute promesse de vente nécessaire à l'issue du processus d'appel de propositions.

ADOPTÉE.

10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

10.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 578-2023 relatif à l'utilisation de l'eau potable

Je, soussigné, M. Mathieu Bisson, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 578-2023 relatif à l'utilisation de l'eau potable. Suivant ledit avis de motion, M. Mathieu Bisson procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

Conseiller

10.2 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour le marquage des routes et des stationnements

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie de la Ville de Pont-Rouge souhaite procéder à un appel d'offres afin d'obtenir des services de marquage pour ses routes et ses stationnements pour les deux prochaines années;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la publication d'un appel d'offres afin d'obtenir des services de marquage pour ses routes et ses

048-02-2023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

stationnements pour les deux prochaines années.

ADOPTÉE.

049-02-2023

10.3 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour l'achat de sel de déglacage

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie de la Ville de Pont-Rouge souhaite procéder à un appel d'offres pour l'achat de sel de déglacage pour les deux prochaines années;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la publication d'un appel d'offres pour l'achat de sel de déglacage pour les deux prochaines années.

ADOPTÉE.

050-02-2023

10.4 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour l'achat d'un équipement lourd affecté au déneigement et de ses équipements à neige

CONSIDÉRANT QUE le Service de la voirie de la Ville de Pont-Rouge souhaite procéder à un appel d'offres pour l'achat d'un équipement lourd affecté au déneigement et de ses équipements à neige.

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise le publication d'un appel d'offres pour l'achat d'un équipement lourd affecté au déneigement et de ses équipements à neige.

ADOPTÉE.

051-02-2023

10.5 Autorisation de signature des demandes de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 301-11-2019 autorisant à procéder à un appel d'offres pour la réfection des rues Dupont, de la Fabrique et Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux nécessite la construction d'infrastructure sur les terres publiques appartenant au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation est nécessaire pour l'utilisation des terres publiques;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS BOUCHARD
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la directrice du service juridique et greffière, Mme Esther Godin, à signer toutes les demandes de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et à signer tous les documents officiels exigés, et ce, dans le cadre du projet de réfection des rues Dupont et de la Fabrique.



Mode de résolution
ou annotation
052-02-2023

ADOPTÉE.

10.6 Entente de contribution dans le cadre du Fonds pour le transport actif (FTA) pour la construction d'un corridor multifonctionnel au centre-ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le transport actif est un fonds fédéral axé sur le transport actif et qu'il prévoit un financement fédéral de 400 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021, pour soutenir le transfert modal de la voiture vers le transport actif, en appuyant la Stratégie nationale de transport actif;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable du Fonds pour le transport actif (ci-après désigné « Programme ») et qu'il souhaite appuyer financièrement des projets au Québec en vertu du Programme;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada accepte de contribuer au financement du projet soumis par la Ville de Pont-Rouge dans le cadre du Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge est assujettie à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a obtenu le 24 novembre 2022 la confirmation de la sélection du projet de Construction d'un corridor multifonctionnel au centre-ville de Pont-Rouge, province de Québec (ci-après le « Projet »);

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada versera à la Ville de Pont-Rouge une contribution financière pour la réalisation du Projet.

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Pont-Rouge confirme qu'elle répond à toutes les exigences de l'accord du Fonds pour le transport actif canadien et s'engage à respecter toutes les conditions prévues à l'entente à intervenir avec Sa Majesté du Chef du Canada;

QUE le maire, M. Mario Dupont, et la greffière, Mme Esther Godin, soient autorisés à signer et exécuter l'accord à intervenir au nom de la Ville de Pont-Rouge;

QUE la Ville de Pont-Rouge déclare et garantit au Canada qu'elle a la capacité et est dûment autorisé à exécuter l'entente de contribution dans le cadre du Fonds pour le transport actif pour le projet AFT-1111 de Construction d'un corridor multifonctionnel au centre-ville de Pont-Rouge, province du Québec.

ADOPTÉE.

053-02-2023

10.7 Réception des travaux avec réserve pour le contrat VPR-2022 - Pavage de voies publiques à Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 juillet 2022, par sa résolution numéro 229-07-2022, la Ville de Pont-Rouge a adjugé un contrat à P.E. Pageau inc. pour le pavage de cinq tronçons de rues publiques à Pont-Rouge, conformément à l'appel d'offres VPR-2022-04 - Pavage de voies publiques à Pont-Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de l'adjudicataire datée du 26 janvier 2023 afin de procéder à la réception avec réserve ainsi qu'au paiement numéro 2;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement a été approuvée par M. Johan Masse, chargé de projets chez GBI, et Louis D'Amours, chargé de projets au service de l'ingénierie à la Ville de Pont-Rouge, laquelle totalise 71 563,23 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage de cinq tronçons de rues publiques à Pont-Rouge sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés et qu'ils sont approuvés par les professionnels au dossier ainsi que le chargé de projet à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu en date du 26 janvier 2023 une recommandation d'accepter les travaux avec réserve et de procéder au paiement demandé;

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu toutes les garanties requises et prévues au contrat;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL BRIÈRE
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge accepte avec réserve les travaux de pavage de cinq tronçons de rues publiques à Pont-Rouge;

QUE le conseil municipal autorise le paiement numéro 2 daté du 23 janvier 2023, lequel totalise 71 563,23 \$;

QUE le conseil municipal autorise la libération de 50% de la retenue contractuelle conformément au contrat intervenu;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement 547-2020 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 749 455 \$ pour divers travaux de voirie, de bâtiments et d'infrastructures de loisirs;

QUE le conseil municipal autorise la directeur général à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

**11. SERVICE DES LOISIRS, SPORT, CULTURE, VIE
COMMUNAUTAIRE ET GESTION DES IMMEUBLES**

11.1 Adoption de la Politique nouveau-nés

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge souhaite se doter d'une politique d'accueil du nouveau-né afin de souligner l'arrivée d'un nouveau-né dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche vise à aider les parents à rester actifs en les informant des divers services qui leur sont offerts par la Ville;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS BOUCHARD
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte la nouvelle Politique nouveau-nés.

054-02-2023



No de résolution
ou annotation

055-02-2023

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE cette politique entre en vigueur à compter de son adoption.

ADOPTÉE.

11.2 Versement de la subvention à la Corporation des lieux historiques de Pont-Rouge pour l'année 2023 (31 017 \$)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 91 al.1 (2) de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut accorder une aide en matière de création et de poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'afin de le supporter financièrement sur le plan administratif et au point de vue des opérations, le conseil d'administration de la Corporation des lieux historiques de Pont-Rouge demande à la Ville le versement de la subvention annuelle de 31 017 \$ telle que prévue lors de l'adoption du budget 2023;

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise le versement de la somme de 31 017 \$ à la Corporation des lieux historiques de Pont-Rouge;

QUE la présente dépense soit financée à même le budget.

ADOPTÉE.

056-02-2023

11.3 Versement de la subvention à la Maison des jeunes de Pont-Rouge pour l'année 2023 (27 618 \$)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 91 al.1 (2) de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut accorder une aide en matière de création et de poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'afin de les supporter financièrement sur le plan administratif et au plan des opérations, le conseil d'administration de la Maison des jeunes de Pont-Rouge demande à la Ville l'émission de la subvention annuelle de 27 618 \$ telle qu'entérinée lors de l'adoption du budget 2023;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise le versement de la subvention de 27 618 \$ à la Maison des jeunes tel que prévu au budget 2023;

QUE la présente dépense soit financée à même le budget.

ADOPTÉE.

057-02-2023

11.4 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat d'entretien ménager pour le poste de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, sport, culture, vie communautaire et gestion des immeubles de la Ville de Pont-Rouge souhaite procéder à un appel d'offres aux fins de l'octroi d'un contrat d'entretien ménager pour le poste de la Sûreté du Québec;



No de résolution
ou annotation

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la publication d'un appel d'offres aux fins de l'octroi d'un contrat d'entretien ménager pour le poste de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

12. SERVICE DES FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET TRÉSORERIE

12.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 574-2023 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 195 000 \$

Je, soussignée, Mme Nathalie Richard, conseillère, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 574-2023 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 195 000 \$. Suivant ledit avis de motion, Mme Nathalie Richard procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

_____ conseillère

12.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 543.2-2023 modifiant le règlement 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Je, soussignée, Mme Nathalie Richard, conseillère, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 543.2-2023 modifiant le règlement 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires. Suivant ledit avis de motion, Mme Nathalie Richard procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement

_____ conseillère

12.3 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs approuvée conformément au règlement 543-2019

Le directeur général et les directeurs de service ont déposé leur rapport des dépenses autorisées au cours du récent mois, le tout conformément au Règlement numéro 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

12.4 Liste des comptes à approuver (1 517 673,44 \$)

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil municipal de la liste des comptes à approuver en date du 6 février 2023 totalisant 1 517 673,44 \$;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine le document « Effets présentés au conseil » daté du 25 janvier 2023;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine les chèques, les

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge



No de résolution
ou annotation

prélèvements automatiques et les dépôts directs faits pour la période du 9 au 25 janvier 2023, pour un montant total de 1 517 673,44 \$, incluant la rémunération versée durant la même période.

ADOPTÉE.

13. QUESTIONS DU PUBLIC - 2^E PÉRIODE

Les élus et le directeur général apportent des réponses aux interrogations soulevées par les personnes présentes dans l'assistance.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE.

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu'il a signé chaque résolution.

Maire

Greffière

059-02-2023